



Chez TUI, voyagez avec le sourire !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :



LAOS

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES*

- **Passeport en cours de validité**, valable 6 mois après la date de retour.
- **Visa obligatoire**. 3 formules possibles:
 - **E-visa avec paiement en ligne** (50USD) uniquement pour les points d'entrée suivants: Wattay International Airport (Vientiane), Lao-Thai Friendship Bridge I (Vientiane), Luang Prabang International Airport, Lao-Thai Friendship Bridge II (province de Savannakhet), Pakse International Airport (province de Champassak). Cet E-Visa est valide 60 jours à partir de la date d'approbation et la durée du séjour autorisée est de 30 jours maximum.
 - **Visa délivré par l'Ambassade du Laos à Paris**. Remplir le formulaire (téléchargeable sur le site de [l'Ambassade du Laos en France](#)), y ajouter une photo d'identité avec que le montant forfaitaire de 35€ (à reconfirmer sur le site). Il est possible de déposer votre demande directement à l'ambassade du Laos à Paris, ou bien de l'envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception.
 - **Visa à l'arrivée** uniquement sur les aéroports de Vientiane ou Luang Prabang pour 41 USD en espèces (sous réserve de modification) mais nous vous conseillons de l'obtenir avant de partir sur passeport afin d'éviter les queues sur place et de passer rapidement la douane.
- **Dans le cadre de nos circuits Nouvelles Frontières, les démarches d'obtention du Visa peuvent varier. Merci de consulter nos fiches produit ou de vous renseigner auprès de votre agent de voyage.**
- Depuis le 1er septembre 2025, **carte d'immigration digitale** obligatoire à faire dans les 3 jours avant l'arrivée et avant le retour aux points suivants : Aéroport international de Luang Prabang, de Vientiane (Wattay), de Pakse et 1er Pont de l'Amitié Lao-Thai (Vientiane-Nong Khai) sur le site <https://immigration.gov.la> . Un QR code sera généré et à présenter soit sur votre téléphone soit en format papier.
- **contrat d'assistance ou d'une assurance obligatoire** prévoyant la prise en charge des frais d'hospitalisation et de quarantaine en cas de contamination au COVID-19 en cours de séjour.
- **Les mineurs** voyageant seuls ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire.
- Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.

FORMALITÉS SANITAIRES

Vaccination et/ou traitements conseillés :

- Traitement anti paludéen (classification groupe 3).
- Être à jour dans ses vaccinations habituelles (DTP et ROR).
- Anti-moustique recommandé.

USAGES & TRADITION

Chaque pays a ses subtilités. Vous trouverez [ICI](#) des informations souvent implicites mais bien utiles pour voyager en toute sérénité et éviter les impairs.

*Toutes ces informations sont valables pour les ressortissants français et sont données à titre indicatif, elles peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires. Si votre voyage inclut plusieurs destinations, merci de vous référer aux formalités de chacune d'entre elle. Compte-tenu de l'évolution rapide de la situation administrative et sanitaire dans certains pays, nous vous recommandons de consulter le site du Ministère des Affaires Étrangères jusqu'au jour de votre départ.

Date de la dernière mise à jour : 01/09/2025. TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages..

